

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-08-001

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	08
Nombre de suffrages exprimés	:	08
(POUR : 08 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	02/08/2024

Étaient présents : COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, CASTELNAU Dorothee, FIGEAC Valentin, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, ESCOBOSA Alain, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, CONTE Josiane,

Monsieur Jean Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du lundi 24 juin 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du lundi 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'**APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du lundi 24 juin 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : - 9 AOUT 2024

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-08-002

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 08
Nombre de suffrages exprimés : 08
(POUR : 08 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)
Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/08/2024

Étaient présents : COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, CASTELNAU Dorothee, FIGEAC Valentin, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, ESCOBOSA Alain, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, CONTE Josiane,

Monsieur Jean Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Travaux de rénovation du Presbytère (MAPA – procédure restreinte et négociée) : Attribution des lots n°1, 3, 4, 5, 6 et 10.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la procédure réglementaire au marché à procédure adaptée MAPA a bien

Par délibération n°2023-12-009, il a été attribué les lots 2, 7, 8 et 9.

Une deuxième consultation a été lancée le 3 juillet 2023 sur la plateforme AW SOLUTIONS ainsi que sur la Dépêche du Midi en date du 3 juillet 2023 avec une date limite de dépôt fixée au 5 septembre à 16h30. Le récépissé de plis mentionne la réception de 11 plis reçus dans les délais.

Par délibération n°2023-12-010, les lots n°1, 3, 4, 5, 6 et 10 ne sont pas attribués car INFRUCTUEUX.

Compte tenu des tarifs bien trop élevés par rapport à l'estimatif du projet, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n°2023-12-002 du 7 décembre 2023 il a été décidé à l'unanimité des membres de modifier le projet initial avec abandon de la transformation de cave en salon et la terrasse extérieure.

Une procédure restreinte négociée a été lancée avec la demande de devis à diverses entreprises selon le projet réduit. Une séance de négociation technique s'est tenue le 12 avril 2024, et le recueil des derniers devis réactualisés s'est produit le 27 juin.

Il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre / VRD	Entreprise QUERCY HABITAT	45 631,00 €
3	Métallerie Serrurerie	Entreprise QUERCY HABITAT	3 140,00 €
4	Menuiserie Alu et bois ext/inter	Entreprise ARTISABOIS	26 496,25 €
5	Menuiserie intérieure bois	Entreprise ARTISABOIS	19 001,08 €
6	Cloisonnement peinture	Entreprise QUERCY HABITAT	35 122,01 €
10	Plomberie Chauffage	Entreprise BOURRIÉ	24 427,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **VALIDER** l'avis de la Commission Marché à Procédure Adaptée, dite commission « MAPA » en date du 27 juin 2024 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la rénovation du Presbytère de la commune pour les lots restants :

- **Lot 1** « Gros œuvre /VRD », ATTRIBUÉ à l'entreprise QUERCY HABITAT (Lieu-dit Perrinet 46230 Belfort du Quercy), pour un montant de 45 631,00 € HT,

- **Lot 3** « Métallerie/Serrurerie », ATTRIBUÉ à l'entreprise QUERCY HABITAT (Lieu-dit Perrinet 46230 Belfort du Quercy), pour un montant de 3 140,00 € HT,

- **Lot 4** « Menuiserie Alu et bois ext/int. », ATTRIBUÉ à l'entreprise ARTISABOIS (1046 Allée des Rimades 46090 PRADINES), pour un montant de 26 496,25 € HT,

- **Lot 5** « Menuiserie Intérieure bois », ATTRIBUÉ à l'entreprise ARTISABOIS (1046 Allée des Rimades 46090 PRADINES), pour un montant de 19 001,08 € HT,

- **Lot 6** « Cloisonnement peinture », ATTRIBUÉ à l'entreprise QUERCY HABITAT (Lieu-dit Perrinet 46230 Belfort du Quercy), pour un montant de 35 122,01 € HT,

- **Lot 10** « Plomberie/Chauffage », ATTRIBUÉ à l'entreprise BOURRIÉ (169 avenue du Danemark 82000 MONTAUBAN), pour un montant de 24 427,10 € HT,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire a informer toutes les entreprises candidates de la décision d'attribution,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises QUERCY HABITAT, ARTISABOIS et BOURRIÉ ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : - 9 AOUT 2024

Département du Lot

Commune
BELFORT DU QUERCY

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-08-003

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	08
Nombre de suffrages exprimés	:	08
(POUR : 08 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		

Date de la convocation du Conseil Municipal	:	02/08/2024
---	---	------------

Étaient présents : CONTE Josiane, COURNOT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, CASTELNAU Dorothee, FIGEAC Valentin,

Étaient excusés : ROUMIGUIÉ Alexandre, FOISSAC Laurette, ESCOBOSA Alain, RESCOUSSE Damien, PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine,

Monsieur Jean Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : Fin de contrat de bail commercial entre la commune et La Causerie - Sandrine DIGNE au 1^{er} septembre 2024,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu en mairie le 1^{er} juillet dernier, Madame Sandrine DIGNE gérante de LA CAUSERIE nous a fait part de son souhait de mettre fin au contrat de bail commercial au 1^{er} septembre 2024.

Le contrat de location avait été signé en date du 1^{er} avril 2020.

L'état des lieux se fera première quinzaine du mois de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- de METTRE FIN au contrat de bail commercial signé le 1^{er} avril 2020 au 1^{er} septembre 2024,
- de METTRE FIN à la location de la licence IV au 1^{er} septembre 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.

Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : - 9 AOUT 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.